Bill C-87, Loi modifiant le Code criminel (Conduite en état de capacité affaiblie).—M. Mather.

Bill C-88, Loi visant à restreindre l'usage du tabac.—M. Mather.

Bill C-89, Loi modifiant le Code criminel.—M. Stefanson.

Bill C-90, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (Abandons d'exploitation).—M. Thomas (Middlesex-Ouest).

Bill C-91, Loi sur les prêts aux petites entreprises.—M. Leblanc (Laurier).

Bill C-92, Loi modifiant la Loi sur l'intérêt.—M. Allard.

Bill C-93, Loi concernant la fête de sir John A. Macdonald.—M. Macquarrie.

Bill C-94, Loi modifiant la Loi sur la radio (Antenne collective).—M. Peters.

Bill C-95, Loi modifiant la Loi sur les postes (Ecrits haineux).—M. Orlikow.

Bill C-96, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Age des votants).—

M. Brown.

Bill C-97, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (Emissions d'un caractère politique).—M. Harley.

Bill C-98, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Vote des étudiants).—

M. Scott (Danforth).

Bill C-99, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Publicité au cours d'une campagne électorale).—M. Rynard.

Bill C-100, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Droit de vote des étudiants).—M. Deachman.

Bill C-101, Loi modifiant le Code criminel (Sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales).—M. Scott (Danforth).

Bill C-102, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Votants et candidats de dix-huit ans).—M. Basford.

Bill C-103, Loi tendant à conserver et encourager les arts et métiers indigènes des Indiens et des Esquimaux.—M. Howard.

Bill C-104, Loi modifiant la Loi sur l'immigration (Révélation des motifs d'expulsion).—M. Brewin.

Bill C-105, Loi modifiant le Code criminel (Aliénation mentale).—M. Brewin.

Bill C-106, Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale, forme de la sentence).—M. Cowan.

Bill C-107, Loi modifiant la Loi sur l'immigration.—M. Badanai.

Bill C-108, Loi approuvant le paiement, à titre gracieux, d'une indemnité aux personnes qui ont été blessées alors qu'elles aidaient le gouverneur général à préserver et maintenir la paix et l'ordre publics ainsi qu'aux personnes à la charge de ceux qui ont été tués dans de telles circonstances (Loi sur l'indemnisation des blessures résultant d'actes criminels).—M. Ormiston.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Goyer, appuyé par M. Stanbury: Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable général Georges-P. Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, détenteur de la Croix de Guerre et de la Médaille des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.